

84

Commission permanente Séance du 10 juillet 2023



Rapporteur : M. DÉNÈS

48239

33 - Insertion

Politique de la ville - Contrat de ville de Saint-Malo

Le lundi 10 juillet 2023 à 14h02, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates du 9 mai 2023 et du 12 juin 2023 ;

Exposé :

Pour le quartier prioritaire de la ville de Saint-Malo, le montant des crédits "politique de la ville" s'élève cette année à 71 000 €.

Suite au comité des financeurs du 16 mars 2023, la Commission permanente du 9 mai a attribué une première tranche de financement de 53 602 € pour soutenir 21 projets. Une seconde tranche de financement a été validée par la Commission permanente du 12 juin 2023 pour 2 dossiers.

Pour cette troisième tranche il est proposé un montant global de 5 500 € pour soutenir les 2 projets suivants :

- "Permanences de la Maison Sport Mer Santé", pour 3 500 €, porté par la maison sport mer santé de Saint-Malo, qui propose d'apporter une offre de proximité afin que les personnes sédentaires débutent, reprennent et continuent sur la durée une activité physique et sportive, à des fins de bien-être et de santé. L'association propose également, au delà de la permanence, d'aller à la rencontre des jeunes des quartiers en partenariat avec les services jeunesse de la ville de Saint-Malo, pour mettre en place des activités dans la salle de sport située à proximité du quartier de la Découverte.

- "Ateliers et stages de théâtre pour les enfants du quartier prioritaire", pour 2 000 €, porté par la compagnie "Au 36^{ème} dessus" qui souhaite proposer au centre Allende de Saint-Malo des ateliers théâtre tout au long de l'année, ainsi que des stages pendant les vacances scolaires. Le financement demandé prendra en charge 6 inscriptions à l'année ainsi que 4 inscriptions par stage pour les personnes venant du quartier prioritaire. Celles-ci rejoindront un groupe venant de quartiers différents et réunis autour de la pratique théâtrale et de la création de spectacle amateur.

Décide :

- d'attribuer des participations pour un montant total de 5 500 €, dans le cadre de la programmation du contrat de ville de Saint-Malo, au titre des crédits politique de la ville, au profit des bénéficiaires détaillés dans l'annexe jointe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 juillet 2023

ID : CP20231551

Pour extrait conforme